TRIMESTRIEL GRATUIT • AVRIL 2010 • N°11

LE MOT DU PRÉSIDENT

A l'approche de la fin du processus de l'accord de Nouméa il est important de réaffirmer la pérennisation de nos institutions coutumières.

Le pays demain ne se construira pas avec des armes, des idoles ou des paradis artificiels (transformons en richesse les différences qui nous opposent parfois et chacun aura sa place dans le respect de ses droits fondamentaux.

Ce onzième numéro de notre journal, libère la parole, au moment ou le peuple Kanak s'interroge sur sa place dans la société, la communication qui était jusque là essentiel, important pour un peuple de tradition oral, devient un produit rare et nos jeunes réclament des espaces d'échanges et de rencontres.

Le congrès extraordinaire du sénat coutumier qui s'est tenu le 27 février à Azareu dans le pays Ajié Aro à confirmé l'ancrage de nos institutions coutumières dans la tradition et le mode de désignation de ses membres par consensus. Cette grande rencontre a permis d'échanger sur les difficultés que rencontrent nos chefferies, structures et institutions coutumières dans leur organisation et fonctionnement mais aussi pour promouvoir et défendre l'identité Kanak.

Il serait souhaitable à la fin de cette deuxième mandature du Sénat coutumier une meilleur participation de nos institutions coutumières et l'affirmation par nos responsable, d'une volonté politique de reconnaître pleinement les institutions qui sont l'émanation non seulement de l'accord de Nouméa mais aussi de nos clans et chefferies.

Julien Boanemoi
Président du Sénat Coutumier
de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie

Congrès extraordinaire du pays kanak à la tribu d'AZAREU - PAYS AJIE / ARO

DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT JULIEN BOANEMOI

"Mais en retour ils attendent une vraie reconnaissance de la part des institutions et de l'etat"

page 2 à 4

Découverte et Parole à

La grande chefferie DE LA TRIBU DE BACO

Pages 6 - 7

PORTRAIT

de Gabriel Païta, Doyen du Sénat Coutumier

Page 5

Conservez les numéros de «La Parole», un jour, ils vous seront utiles ...

Le 27 février 2010

Congrès extrao à la tribu d'AZA

DISCOURS D'OUVERTU

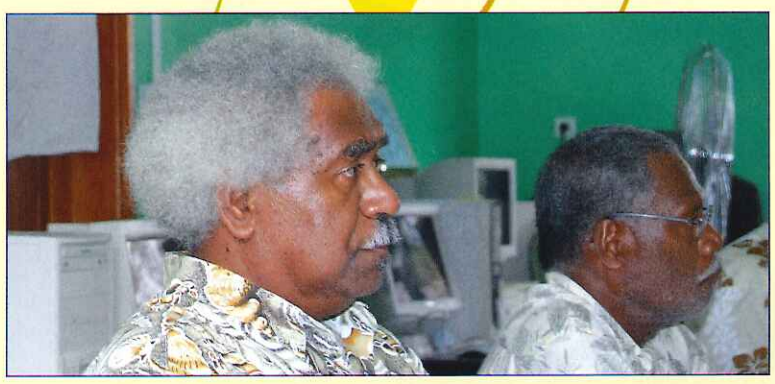

Introduction en Ajie

Honorables grands chefs, petits chefs et notables coutumiers

Honorables sénateurs,

Messieurs les présidents des conseils d'aires, Djubéa Kapone. Hoot Ma Whaap, Païci Camuki, Ajie Aro, Xaracuu, Nengone, Drehu, laii

Monsieur le Maire de la Commune de Bourail

Monsieur le Vice- président du gouvernement chargé des relations avec les institutions coutumières

Monsieur le représentant de l'Etat

Messieurs les représentants des provinces et des communes

Messieurs les représentants des Eglises,

Mesdames et messieurs les représentants du CNDPA et des associations

Messieurs les membres des conseils coutumiers.

Mesdames et messieurs,

Il y a cinq ans en janvier 2005 se tenaient le congrès extraordinaire de Nouvilles convoqué par le président de l'époque le grand Chef JEWINE pour établir un état des lieux, préparer au mieux le renouvellement des sénateurs de la première mandature et cerner les enjeux de la deuxième mandature.

Aujourd'hui c'est ici sur nos terres coutumières d'ARO que nous nous retrouvons pour faire le même état des lieux, examiner ensemble ce qui a avancé ou stagné et préparer ensemble le renouvellement de nos responsables pour la troisième mandature de l'accord de Nouméa.

C'est donc un grand honneur et avec un immense plaisir que nos clans, nos chefferies et l'aire AJIE ARO vous accueillent ici pour ce congrès extraordinaire de la COHESION du Peuple Kanak, congrès trop court,hélas, puisqu'il ne durera que cette journée.

Avant toute chose, je vous propose d'avoir une pensée et que nous rendions hommage au travail accompli par tous nos notables coutumiers, nos anciens sénateurs, nos grands chefs, qui ne sont plus avec nous. Nous demandons que leurs esprits et que l'esprit du tout puissant nous aident à avancer et veillent sur nos travaux.

J'ai évoqué en introduction, le congrès extraordinaire de Nouville de janvier 2005 qui a permis de formuler des propositions : lesquelles sont, pour le moment, restées lettres mortes. Nous aurons l'occasion d'y revenir cette après-midi car c'est important de refaire des propositions aux décideurs institutionnels.

Plus récemment les 25 et 26 août s'est tenu le congrès ordinaire de Mouli. Comme chacun le sait, ce congrès a eu pour objet le renouvellement du bureau et il a surtout marqué nos esprits par la qualité des débats et ses 41 résolutions. En fin de congrès nous reviendrons sur les dites résolutions qui vont nous servir de tableau de bord et d'outils d'évaluations dans l'avenir.

Il faut enfin rappeler qu'après le congrès de Mouli, le sénat a organisé en octobre 2009 au Centre Culturel TJIBAOU, avec votre participation, la célébration des 10 ans de notre institution.

Et là une évaluation a été faite, et présentée publiquement, sur laquelle je voudrais revenir un petit instant,

Ainsi, nous nous étions demandés : « *...mais le Sénat Coutumier a-t-il les moyens de mener des politiques que les coutumiers jugent nécessaires et indispensables, sur le plan du foncier, sur le plan du développement, sur le plan du patrimoine, sur le plan social et culturel, sur le plan environnemental ou sur le plan de la jeunesse et des personnes âgées ?...* »

La réponse a été de dire : «*Non*», car le Sénat et les conseils d'aires, n'ont ni les compétences, ni de pouvoirs décisionnels, ni les moyens budgétaires, humains ou financiers. Ces moyens sont du ressort du gouvernement de la NC, de l'Etat, des provinces et des communes qui sont, selon la loi organique, les institutions compétentes.

rdinaire du pays kanak
AREU - PAYS AJIE / ARO
RE DU PRESIDENT JULIEN BOANEMOI

Une autre question avait été aussi posée :

« ... le Sénat Coutumier a-t-il les moyens de soutenir l'action des 8 conseils d'aires et de répondre aux demandes des chefferies notamment dans le cadre de leur fonctionnement ou dans la prise en charge de problématiques comme la résolution des conflits ou la restructuration des clans et chefferies ?... »

La réponse a aussi été de dire Non, car le Sénat n'a pas les moyens nécessaires, sauf à faire du coup par coup, ou à jouer les pompiers sur certains dossiers !

QUE PEUT DONC FAIRE LE SÉNAT À PARTIR DES MOYENS DONNÉS PAR LE CONGRÈS ET LE GOUVERNEMENT ?

Nous pouvons et devons dire que les moyens donnés servent avant tout à faire du fonctionnement et à organiser les rencontres entre coutumiers au niveau des aires et au niveau général. Et ces rencontres sont importantes car elles permettent de maintenir l'unité des 8 conseils d'aires et donc l'unité du pays kanak. Elles doivent aussi nous conduire à prendre des initiatives sur des propositions de textes ou à donner des avis sur les saisines de l'état, du gouvernement et des provinces.

En termes de bilan, nous avons aussi relevé qu'en 10 ans, une seule loi du pays a été voté : Il s'agit de l'ACTE COUTUMIER qui remplace désormais le PV de palabre. Proposé en 2002 par le Sénat coutumier et voté en 2007 par le congrès, cette loi du pays est rentré en application.

PAR AILLEURS TROIS DÉLIBÉRATIONS ONT ÉTÉ VOTÉE EN 10 ANS.

Il y a d'abord la 99-01-CP dont nous sollicitons sa modification. Ensuite, il s'agit de la délibération adoptée en 2008 portant création de l'académie des langues kanak. La proposition du sénat date de 2002. Il y a eu également, la revalorisation du traitement des chefs et grands chefs coutumiers votés en 2008.

Le Sénat Coutumier au titre de l'article 145 de la loi organique, s'est auto-saisi de beaucoup de sujets concernant l'identité kanak.

Au titre de l'article 142, le sénat et les conseils d'aires ont rendu leurs avis sur un certain nombre de dossiers venant de l'Etat, des provinces et du congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Le secrétaire général du Sénat aura l'occasion de revenir sur les dossiers traités pendant la mandature dans son bilan.

Nous dirons en résumé que sur le plan de l'initiative législative, les sénateurs proposent mais ce sont les élus qui disposent librement sans contraintes ou délais même s'il y a une petite avancée avec la loi organique modifiée en juillet 2009. Pour accélérer les dossiers et la concertation avec les membres du gouvernement et les élus, le congrès de Mouli avait proposé de mettre en place *«le comité de pilotage des affaires coutumières».*

Il y a aussi une question qui continue de nous interpeller et qui concerne l'avenir : quelle est la place que veulent donner les décideurs politiques aux institutions coutumières dès 2010 et après 2014-2018 ?

« Il y a aussi une question qui continue de nous interpeller et qui concerne l'avenir : quelle est la place que veulent donner les décideurs politiques aux institutions coutmières dès 2010 et après 2014-2018 ? »

Suite page 4

Congrès extraordinaire du pays kanak à la tribu d'AZAREU - PAYS AJIE / ARO

Suite de la page 3

« ..MAIS EN RETOUR, ILS ATTENDENT UNE VRAIE RECONNAISSANCE DE LA PART DES INSTITUTIONS DU PAYS ET DE L'ETAT.. »

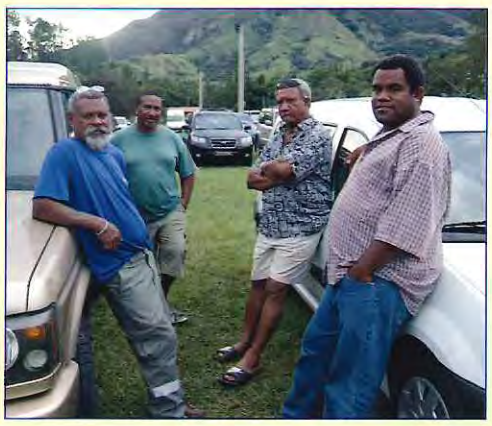

Il y a en effet, un chantier énorme et gigantesque à réaliser et dans des délais très court ! Il faut redire combien, les enjeux en termes de projet de société et d'évolution de la tradition ou simplement de repères pour la jeunesse sont devenus énormes, notamment depuis l'accord de Nouméa et la construction des grandes usines de Nickel.

Nous, nous pensons qu'après 10 ans de fonctionnement, les Institutions coutumières savent le travail à faire.

Les différents Congrès du pays kanak, de Mouli en août 2009, de Belep en 2008 ou de Canala en 2007, ont, à juste titre, affirmé, au vu des dits enjeux de société, que la question des moyens devient cruciale et doit être résolue pour pouvoir aller plus vite et plus loin en référence à ce qui a été fait durant les 10 premières années de l'Accord de Nouméa.

QUE FAIRE OU COMMENT FAIRE ?

Pour nous, cela passe par l'autonomie de gestion qui doit être reconnue aux Sénat et Conseils Coutumiers.

Le Sénat Coutumier, deuxième institution de la Nouvelle-Calédonie selon la loi organique, doit pouvoir gérer ses moyens budgétaires, ses opérations, nommer aux emplois, d'une manière indépendante et ne pouvoir rendre compte que sur le plan de la légalité de ses actes.

IL DOIT Y AVOIR UNE SEULE ADMINISTRATION POUR LES INSTITUTIONS COUTUMIÈRES ET TOUT CE QUI RELÈVE DE L'IDENTITÉ KANAK

Le Sénat Coutumier et les 8 conseils d'aires sur le plan des moyens institutionnels, doivent faire corps commune.

Encore une fois, c'est ce qui ressort de l'expérience des 10 dernières années. Cela permettra de mutualiser les moyens et de rester solidaires.

Il n'est pas normal par exemple qu'il y ait encore des conseils d'aires qui restent paralysés des mois tout simplement parce qu'il n'y a pas de secrétaire général.

Nous avons envisagé de commander un rapport sur la situation de l'administration des institutions coutumières pour que l'on ait un éclairage objectif et précis de la situation.

Pour conclure, je souhaite redonner une citation de mon discours des 10 ans sur les engagements pris par notre monde coutumier au travers des institutions coutumières :

En effet, nous continuons d'affirmer :

« ... que les autorités coutumières agissent avec sincérité, conviction et de bonne foi et qu'ils ont bien compris et intégré le rôle des institutions coutumières dévolus par l'Accord de Nouméa. Ils se sont inscrit comme une force de propositions convaincus de leurs droits historiques sur les terres et les ressources, sur leur statut civil coutumier. Ils connaissent leurs places et leurs rôles incontournables dans les politiques à mener en matière d'aménagement, de développement, de protection de l'environnement, sociale et sur le plan de l'éducation et de la place de la jeunesse.

Ils entendent assumer ces droits et devoirs pour se confronter aux nouvelles réalités pour faire évoluer le droit et l'écrire progressivement.

Mais en retour, ils attendent une vrai reconnaissance de la part des institutions du pays et de l'Etat.

En attendant, chers congressistes, je convie toutes les autorités coutumières du pays à organiser la cohésion et la solidarité dans nos clans, nos chefferies, nos districts et dans nos conseils d'aires pour être plus fort et prendre toute notre part de responsabilités dans la construction de notre pays.

Je vous remercie de votre attention et bon travail à tous

Le sénateur coutumier
Julien Boanémoi
Président du Sénat Coutumier

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DU CONGRES EXTAORDINAIRE

I - LES AUTORITES COUTUMIERES DE BASE ET LEUR STRUCTURE

A / Un état des lieux : volet quantitatif de l'ensemble des structures coutumières des huit conseils coutumiers, indique les résultats à la fin de cette deuxième mandature du Sénat coutumier

B / Les perspectives d'amélioration et les moyens nécessaires

Contrats de plans relatif à l'identité kanak

Une note a été distribuée à l'assemblée, elle reprend pour l'essentiel sur les besoins des chefferies en matière d'équipement et d'aménagement sur une durée de 5 ans. Il a été acté par l'assemblée la mise en place d'un comité de pilotage qui sera chargé de réfléchir sur la question et de faire des propositions pour les prochains contrats de plans (2011-2016).

Le Fonds des bénéfices de l'identité kanak

En face des énormes besoins d'un contrat de plan, il faut envisager de trouver des revenus en dehors de ce que pourra apporter l'Etat et les collectivités publiques. Ces fonds répondraient à cette préoccupation en se basant uniquement sur l'exploitation des ressources naturelles et du foncier étant entendu que ces ressources naturelles doivent en premier profiter au peuple premier du pays en l'occurrence le peuple kanak.

II - LES INSTITUTIONS COUTUMIERES

D'un point de vue général, les conseils coutumiers précisent que l'absence de prise en charge de leurs membres respectifs concernant leur déplacement engendrerait une absence de représentation voire une démobilisation en interne de ces derniers dans les réunions initiées par les conseils.

A / Etat des lieux : Conseils coutumiers

B / Perspectives d'amélioration

1 / Proposition de modification de la délibération 001/CP de 1999 relative à la prise en charge des membres des institutions coutumières

La vice présidence du gouvernement en charge des affaires coutumières a présenté aux congressistes les articles modifiants la délibération 001/ CP de 1999 qui sont les suivants :

La prise en charge des frais de transport des membres

- du sénat coutumier

Introduction de la notion de distance de commune à commune : Le remboursement des indemnités kilométriques est aligné sur celui applicable aux fonctionnaires territoriaux.

-des conseils coutumiers

Situation identique aux sénateurs coutumiers, les déplacements des membres aux réunions organisées par le conseil coutumier pourront être pris en charge par le budget de leur conseil coutumier respectif.

- L'indemnisation des missions officielles à l'extérieur

-le sénat coutumier

Il est prévu pour les membres du sénat et conseil coutumier une augmentation de la majoration spéciale de découcher. Il est également possible d'avoir une rémunération des réunions ou participations à des organismes extérieurs,.

-les conseils coutumiers

Le régime d'indemnisation des membres des conseils coutumiers lors de missions de représentation ou de participation à des organismes extérieurs aux conseils coutumiers est calqué sur le dispositif prévu pour les sénateurs coutumiers.

- Dispositions communes au sénat coutumier et aux conseils coutumiers

augmentation des frais de coutume.

III - L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES COUTUMIERES

A / Questions soulevées par les conseils d'aires

Une étude faite par un expert, désigné par les institutions intéressées, a été proposée.

B/ La nouvelle direction des affaires coutumières de la NC : LA DGRAC

Elle sera chargée de la coordination et de la mise en. oeuvre des compétences de la Nouvelle-Calédonie, en matière de statut civil coutumier, de terres coutumières et de palabres coutumiers. y seront rattachés :

Le service des affaires foncières et coutumières :

- chargé de coordonner l'action des officiers publics coutumiers.
- bureau des affaires foncières.

Le greffe de l'état civil coutumier : chargé de la délivrance des actes, de la tenue et de la conservation des registres de l'état civil et des registres de recensement des tribus.

La question des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers a été soulevée ...

IV - MODE DE DESIGNATION DES SENATEURS COUTUMIERS – RENOUVELLEMENT MANDATURE (2010 -2015)

A l'unanimité, les huit conseils coutumiers se sont positionnés pour une désignation selon les us et coutumes pour la prochaine mandature 2010 -2015.

Bien qu'ayant opté pour le mode traditionnel, les congressistes ont rappelé que le mode de désignation devait être encadré pour le rendre transparent, et être organisé pour lui donner une légitimité.

Les règlements intérieurs de certains conseils coutumiers ont prévu une procédure de désignation. L'harmonisation des procédures de désignation a été soulevée.

Il a été recommandé les points suivants :

-Définir les procédures de désignations des membres :

.-Définition du collège « coutumier » (qui désigne ?) ;

. La validation des décisions, des candidatures (exemple : par les PV de réunions)

-Mise en place d'une cellule d'arbitrage en cas de conflit sur le choix des candidatures

-Définir les critères de désignation

-Définir des conditions de recevabilités des candidatures ?

-Définir un profil approprié du candidat sénateur ?

. Exemple : CC Ajie Aro et Hoot Ma Whaap.

PORTRAIT

Gabriel Païta

Doyen du Sénat Coutumier

Pendant un demi-siècle, Gabriel Païta fut le témoin privilégié d'une vie politique locale singulièrement mouvementée. Il vécut les aléas de l'évolution institutionnelle de l'archipel, l'autonomie confisquée, l'émergence du nationalisme, la revendication des terres coutumières, l'éclosion des convictions indépendantistes et la montée des périls.

Cette « Encyclopédie vivante » de l'histoire contemporaine de la Nouvelle-Calédonie se passionne encore à l'âge de 81 ans et revendique ses idées.

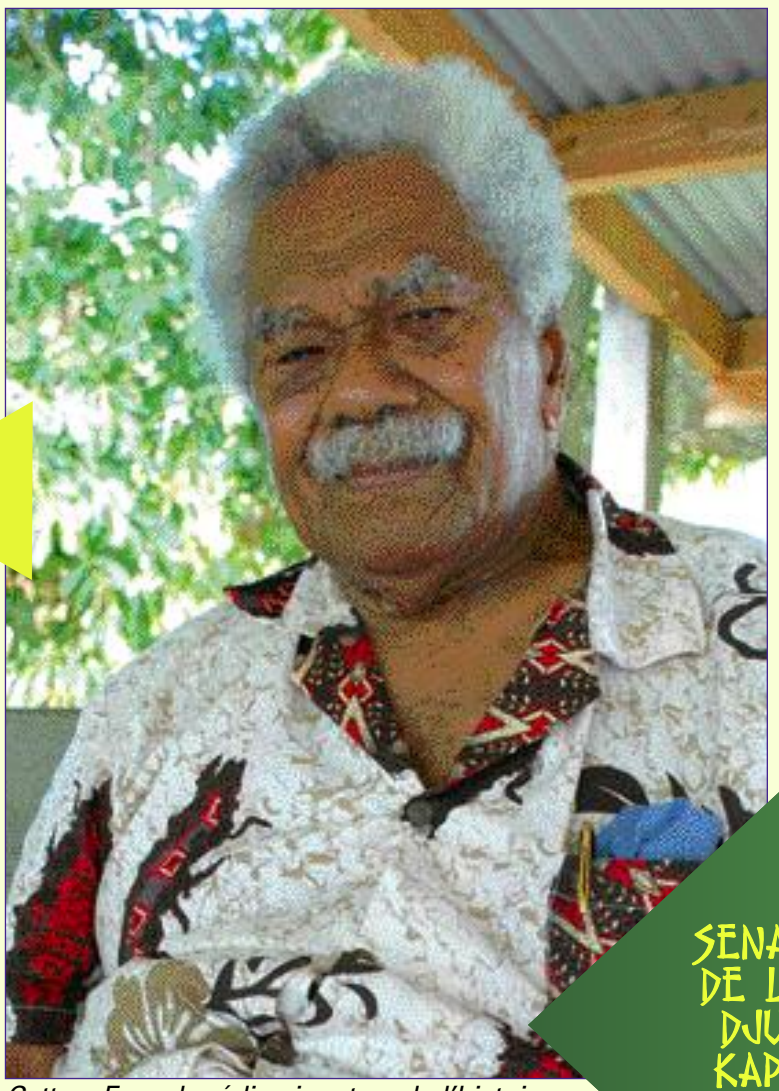

Cette « Encyclopédie vivante » de l'histoire contemporaine de la Nouvelle-Calédonie se passionne encore à l'âge de 81 ans et revendique ses idées.

SENATEUR DE L'AIRE DJUBEA KAPONE

Pouvez-vous me parler de votre jeunesse, du moins vos souvenirs les plus marquants ?

Vous savez j'ai de grands souvenirs et une très bonne mémoire (en riant). J'ai commencé l'école à l'âge de 10 ans seulement. J'ai appris, à lire et à compter. Et puis, ça m'intéressait énormément, j'avais envie d'apprendre. Alors, je suis rentré au séminaire en 1941, je m'apprêtais à être curé. J'y suis resté pendant 14 années. Là-bas, j'ai appris le latin, la philosophie, la théologie et la géométrie. Vous savez, je n'ai aucun diplôme mais j'ai été bien formé au séminaire de Païta. En 1952, j'ai fait un stage à Poindimié pour la fonction de « Sacerdoce », je m'en souviens bien, j'avais 23 ans. Je ne savais pas encore si j'allais continuer dans cette voix ou bien si j'allais m'arrêter.

Donc, vous avez suivi la fonction de prêtre ?

Non, mon directeur de conscience m'a dit « tu ferais plus de bien en étant laïque que d'être curé ». Ainsi, il m'a proposé Ouvéa ou Wallis comme destination pour le début de mes enseignements. Je devais rendre service à la mission. Je suis donc devenu enseignant dans une école privée à Ouvéa. J'étais payé 5 000 francs par mois, j'étais nourri, blanchi et logé.

A cette époque, il n'y avait pas de livre et d'ailleurs pas d'électricité, on s'éclairait à la bougie. J'enseignais toutes les matières à une cinquantaine d'élèves. J'avais vraiment envie de réussir alors j'ai commandé des livres en France. D'ailleurs, je suis le premier kanak à avoir présenté des jeunes kanaks au certificat d'études, en 1956. L'enseignement a duré 3 ans, ensuite je me suis lancé dans la politique.

Avez-vous fondé une famille ?

Oui, j'ai rencontré ma femme à Ouvéa et je me suis marié le 28 décembre 1955. J'ai eu onze enfants (en souriant). Elle m'a toujours soutenu dans mes démarches politiques et j'étais libre. Ma femme était métisse et descendante de la famille Coutellier, de la ville de Saint Etienne en métropole.

QUELQUES MOTS POUR VOUS DÉFINIR ?

"Je suis celui qui tape la parole, l'objecteur de naissance. Je n'ai pas l'esprit grégaire."

Après votre séjour à Ouvéa, quelles actions politiques avez-vous milité ?

G.B. : J'ai milité pour l'instauration des régions linguistiques coutumières, ensuite j'ai été secrétaire de l'association UICALO (Union des Indigènes Calédoniens Amis de la Liberté, créée en 1949). Je suis alors devenu actif de l'union calédonienne et puis démissionnaire de l'Union Calédonienne.

Vous avez été président du Sénat coutumier entre 2005 et 2006 de l'aire Dibéa-Kaponé, avez-vous toujours les fonctions de membre de la commission ?

Oui, je suis membre de la commission Budget Finance, Droit et Justice, Affaires culturelles, du développement économique et du conseil d'administration de l'ADRAF. Je suis en quelque sorte le rapporteur de la loi du pays.

Je suis issu de la branche cadette de la Chefferie Kambwa de Païta et je suis l'un des chefs de la « Dynastie du Sud », le mouvement politique indépendantiste créé par les squatteurs de Nouméa.

Comment aimeriez-vous voir évoluer la place qu'occupe le sénat coutumier parmi les institutions de la Nouvelle-Calédonie ?

Le sénat est une institution, le président doit être maître de son budget. Heureusement que la loi organique est claire car il faut une bonne organisation. Ce que l'on conçoit bien, s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément.

En dehors de vos responsabilités professionnelles, comment occupez-vous votre temps libre ?

J'aime parler aux gens. Et puis, j'ai une bonne voiture, alors je me ballade en Calédonie afin de rencontrer les personnes qui veulent bien m'écouter, surtout les jeunes et je remarque, qu'ils sont souvent intéressés par ma visite. Je leur parle de l'histoire du pays, des 50 ans de vie politique institutionnelle coutumière, de la 7ème république et je leur pose la question : Comment faire pour assimiler les peuples en entier ? C'est un débat intéressant.

J'ai l'habitude, au séminaire, on me disait toujours : celui qui a reçu plus doit donner davantage.

Dans le proche avenir, quels sont vos projets ?

Actuellement, nous construisons une case en accord avec la chambre de commerce, au niveau du rond point du village de Tontouta. Nous n'avons pas encore entamé les travaux mais nous louons à la chambre de commerce, 35 hectares, avec un bail renouvelable. Nous sommes ravis car nous personnaliserons ainsi la présence kanak. C'est une signification auprès du monde kanak.

Beaucoup de gens se sont rassemblés dans la tribu de Saint Laurent en ce jour, une réunion est prévue ?

C'est un grand jour aujourd'hui. Les chefs des 4 tribus de Païta sont rassemblés ainsi que le grand chef de district de Païta, Clément Païta. De nombreuses femmes wallisiennes sont venues faire la coutume afin de nous demander la protection et l'autorisation pour une exposition, nommée TAVAKA, qui se déroulera au dock de Païta.

Le thème de l'exposition est toute une histoire ! : c'est une démarche des mamans résolues à construire le destin commun. C'est très intéressant puisque l'exposition permet de mieux comprendre l'histoire des peuples wallisiens et mélanésiens en Nouvelle-Calédonie. L'histoire des nombreux ancêtres qui sont venus s'enraciner dans les îles Loyauté et ainsi retracer tous les liens qui unissent les deux peuples, notre cohabitation.

Pouvez-vous me donner quelques dates qui ont marquées votre vie ?

Pour moi, le 6 mai 1998, la Nouvelle-Calédonie est devenue un pays, le POM, Pays d'Outre Mer. Un pays ne serait exister sans souveraineté. Les gens pensent que la France va imposer une colonie en 2014, pour moi, c'est impossible.

En 1980, nous appliquions encore des conseils coutumiers, en 1988, le sénat l'a remplacé. C'est étrange car Sénat, veut dire vieux en latin. Ainsi, les mandats sont renouvelés tous les 5 ans afin d'éviter de s'approprier le pouvoir.

De 1957 à 1963, la loi Cadre «loi de fer» a permis la création de l'économie interne. J'y ai grandement participé. On a créé l'office des postes, la Cafat, l'OCEF, l'ouverture des écoles, d'ailleurs grâce au ministre, des écoles publiques ont été lancées (obligation des scolaires des 6 à 14 ans), création du port autonome...

...Les hommes de terrain qui ont participé à cette histoire sont maintenant de vieux kanaks... ■

Propos recueillis par Dora

QUELQUES PHRASES...

« Je suis né 2 fois, j'ai 2 actes de naissance. Le premier date de 1929, du règne animal. Et le deuxième, le 21 juin 1934, l'église a reconnu le kanak en tant qu'homme, dans l'Etat Civil kanak. »

« Jean Paul Sarthe disait « la vie ne vaut rien mais rien ne vaut la vie », c'est ma devise »

DECOUVERTE ET PAROLE A la grande chefferie DE LA TRIBU DE BACO

Jacob Wabealo

La tribu de Baco (ou Bako) se compose de quatre clans : Tioue, Koniambo, Atéou et Chakna.

Au pied de la montagne, ces familles se partagent des territoires verdoyants où coule une rivière autrefois appréciée.

Au Sud, à deux kilomètres cinq du village de Koné (Koohnê), il est facile de découvrir la tribu en prenant la route transversale «Koné-Tiwaka» en direction de l'Est. Sur la gauche, une petite route sinueuse arrive directement dans ce petit coin de tranquillité.

La tribu de Baco parle un dialecte provenant de la région Voh-Koné, appartenant au groupe Nord qui leur est propre : le «haeke».

Pendant la première quinzaine de janvier, tout le monde vient saluer Jacob WABEALO, grand chef du district de Baco et sénateur au sénat coutumier, originaire de cette tribu. Les habitants apportent alors, des encouragements ainsi que leurs souhaits pour une bonne année. Un homme actif et aux idées riches de ses souvenirs dévoile la vie au sein de sa tribu et son fonctionnement. Jacob est retraité de l'OCEF à Bourail, où il a travaillé pendant 35 ans. Il se souvient de l'évolution et surtout de la modernisation du pays kanak au sein de sa tribu. Le Président du Conseil des Anciens se nomme Félix POUE-MATE.

Une réunion est organisée tous les premiers du mois, sauf en cas d'intempérie, de décès ou bien même de mariage. De quoi parlez-vous lors de cette réunion ?

Jacob Wabéalo : « En fait, c'est le président et le secrétaire qui décident des sujets à discuter. Mais, bien souvent, nous parlons des problèmes que les jeunes subissent ou bien des demandes de terrain, ou encore des permis d'habitation pour la conception de logements sociaux, et de divers sujets soulevant des problèmes dans la tribu. Et puis, le moindre souci est présenté qu'il soit matériel ou bien familial. Actuellement, les clans s'intéressent à l'élaboration de lotissements. La zone VKP et la Province sont demandeurs dans le but de fonder des bâtisses sur nos terres coutumières. D'ailleurs, les clans valorisent et encouragent ces projets de lotissements. »

Pouvez-vous me parler du centre culturel de Koné appartenant à votre tribu ?

Jacob Wabéalo : C'est un espace vivant, un lieu central d'expression de la diversité culturelle de la province Nord. Ces cases permettent de nous réunir, surtout pour les associations.

Nous y effectuons toutes les coutumes.

Tous les mercredis, un marché s'étale dans la tribu de Baco.

Quelles sortes de lotissements sont en cours sur vos terres coutumières ?

Jacob Wabéalo : «En ce moment, des lotissements industriels, une zone artisanale, financés par les banques sont en cours. C'est une première en Nouvelle-Calédonie. A fin avril les travaux débutent, ils commenceront à bâtir 20 hectares appartenaient à la tribu. La DITTT possède désormais 3 hectares pour les contrôles technique des véhicules. Le terrain se situe à coté du pic de Koné. D'ailleurs, cette montagne en forme de lion est sacrée, pour nous les kanaks. De nombreux ancêtres sont ensevelis dans les crevasses, autour de la montagne. Ce sont des sépultures. Juste derrière le lion (forme de la montagne que la tribu met en valeur), vous pourrez observer le pic de Xhapeto.

Oui, J'estime que nous sommes un modèle pour ceux qui veulent s'installer sur les terres coutumières ! »

Comment le grand chef est choisi au sein de la tribu ?

Jacob Wabéalo : « En fait, mon grand père était grand chef et dès la mort de mon père, j'ai hé-

UN PEU D'HISTOIRE

En, 1891, une mission catholique s'installe pour évangéliser les tribus dans toute la région de Koné. Aujourd'hui, les habitants de la tribu de Baco sont de religion protestante, tandis que les autres tribus sont catholiques. Des temples ont été construits depuis de nombreuses années. Chaque dimanche, le pasteur est présent dans le temple de la tribu et de nombreuses personnes se prêtent aux prières.

Beaucoup d'associations se sont formées depuis des dizaines d'années, notamment le club sportif des JSBaco apprécié de toutes les familles. Il est l'un des principaux clubs du territoire. Aussi, ce club reconnu a été champion de Nouvelle-Calédonie en 2000, 2001, 2006 et 2007. Le terrain où s'entraînent de nombreux jeunes de la tribu, est fréquenté trois fois par semaine. Tous les samedis, un match de foot ball est organisé. Des championnats de cricket s'exposent également, mais en général vers la fin de l'année. L'endroit est entouré de collines qui exposent de longs pins colonnaires. Prochainement, la coupe calédonienne de Cricket sera disputée sur ces terres harmonieuses .

La Province a le projet de restaurer le terrain de foot ball en limitant son pourtour par des barrières.

JACOB WABEALO GRAND CHEF DU DISTRICT DE BACO

rité de cette fonction. Mais je n'avais que 14 ans, c'est pourquoi les conseils ont nommé comme successeur mon oncle, en attendant que je sois mûr et prêt à occuper cette fonction.

C'est ainsi que ça se passe, par nomination, avec de grandes discussions, mais également par génération. Et puis, lorsque vous êtes nommé, vous gardez le rôle de Grand Chef toute votre vie. Si vous n'avez aucun fils, le chef de clan nommera quelqu'un d'autre de l'entourage. Vous savez, si le grand chef est pointilleux sur ses affaires, pour que les autres le suivent, tout se passe bien. »

Comment se définit la modernisation en tant que grand chef ?

Jacob Wabéalo : « La modernisation a transformé nos rôles, désormais, nous avons un grand pouvoir et beaucoup plus de travail ainsi que de responsabilités. En plus de nos activités professionnelles, le rôle de grand chef est reconnu mais le temps où nous discutions dans la case est révolu. Nous n'avons plus le temps. On ne peut plus reculer en arrière ! »

Comment se déroulait la fête de l'igname autrefois ?

Jacob Wabéalo : Il y a 20 ans, chaque clan emmenait ses ignames et on partageait la nourriture. Nous les cuisinions ensemble et nous les mangions ensemble. Je me souviens que dans la tribu, c'était toujours le grand chef et le Pasteur qui mangeaient les premières parts. Ensuite, tout le monde s'attablait et le repas était amical et joyeux.

Je trouve que les saisons sont bouleversées depuis 30 ans. Avant, les saisons des pluies variaient entre les mois de décembre et de janvier. Aujourd'hui, tout est décalé en mars. C'est très remarquable et tous les vieux le diront, le climat change. »

Que représente pour vous l'évolution dans le monde kanak ?

Jacob Wabéalo : Beaucoup de mamans travaillent maintenant. Elles cherchent à travailler, remarquablement plus que les papas. Peut être que la délinquance vient de là.

Aujourd'hui, personne ne peut surveiller l'enfant, avant la mamie restait à la maison et s'occupait du foyer. Aujourd'hui, dès que les jeunes ont obtenu leur baccalauréat, ils partent de la tribu à la recherche d'un travail. C'est bien normal, puisque dès que l'enfant veut quelque chose, les parents ne peuvent pas lui acheter, le besoin de travailler est désormais très important et nécessaire. Désormais, il faut subvenir à ses propres besoins. On ne peut plus vivre de chasse et de pêche comme avant.

«Nous les kanaks, on a des propriétés mais on n'a pas les moyens pour acheter des tracteurs. Il faut que les élus nous aident.»

«Baco est un modèle pour toutes les terres coutumières »

«On a donné une montagne «Koniambo» et nous n'avons encore rien reçu. Les coutumiers ne gagnent rien, je souhaiterais qu'il y est des retombées de ce don. Les richesses doivent être partagées avec les coutumiers.»

Propos recueillis par Dora

Avez-vous des projets en cours ?

"Des manoeuvres militaires vont bientôt se dérouler sur nos terres, dans la région de Koné. L'armée de l'air de Nandaï nous a dernièrement fait coutume afin d'obtenir l'autorisation et notre protection pour marcher sur nos terres.

...Et puis, notre rivière… Ce n'est plus une rivière !

Il y a 20 ans, un barrage anti-sel a été construit pour les éleveurs et agriculteurs. Ils pouvaient ainsi arroser leurs terrains. Aujourd'hui, l'eau salée ne se mélange plus avec l'eau douce et il n'y a plus aucun poisson. L'eau stagne et pourrit, comme un étang et toutes les matières sont vaseuses. Les enfants ne peuvent plus se baigner comme autrefois, pendant l'été, et la tribu de Baco subit des inondations prolongées lors des pluies torrentielles.

C'est un vrai problème puisque nos champs d'ignames et nos bananiers pourrissent, les pieds dans l'eau. L'eau est devenue sale... Sans compter que nous regrettons nos coups de pêche d'avant. Aujourd'hui, il n'y a plus d'éleveur et je me bats pour détruire ce barrage."

NOTE RECTIFICATIVE

RELATIVE AU N° 8 DE *LA PAROLE* D'AOUT 2009 DU SENAT COUTUMIER

Le Sénat coutumier et les peuples frères du pacifique

Une erreur s'était glissée, dans la rédaction de l'article : le Sénat coutumier établit des relations avec le Malvatumaori et les royaumes de Wallis et Futuna. Cette erreur concerne en réalité le Malvatumaori, dont la province de Taféa, et dans laquelle l'île d'Ambrym, et ses Autorités coutumières, ont étés incluses, par mégarde.

Le président du Sénat coutumier, Mr Julien BOANEMOI, au nom de cette Institution inédite, fruit des accords politiques dits Accord de Matignon et d'Oudinot en 1988, et de Nouméa en 1999, lesquels furent arrachés, suite aux événements de 1984 et 1988 par les représentants politiques kanak ; et donc le président du Sénat coutumier présente toutes ses excuses aux Autorités coutumières de la province de Malampa (îles de Mallicolo, d'Ambrym, et Paama) au Vanuatu, ainsi qu'à leurs représentants coutumiers en Kanaky- Nouvelle Calédonie.

COMPOSÉ DE SIX PROVINCES

Le consulat du Vanuatu, en Kanaky, nous a aimablement précisé que l'archipel du Vanuatu est aujourd'hui composé de six provinces dont :

la province de Malampa rattachée à l'île d'Ambrym d'une part;

la province de Taféa composée de cinq îles (Tana, Anatom, Futuna, Erromango, et Aniwa), d'autre part.

LES ILES HUNTER ET MATTHEWS, FONT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ARCHIPEL DU VANUATU

Est-il encore besoin, une énième fois, de claironner en direction des quatre points cardinaux, que le pouvoir authentique des grands chefs coutumiers du Malvatumaori, du Vanuatu, et des Autorités coutumières du pays kanak représentés, en l'occurrence, par les grandes chefferies des îles loyautés, affirment haut et fort que les îles Hunter et Matthews, font partie intégrante de l'archipel du Vanuatu.

Ces deux îles se trouvent effectivement être les deux dernières, dans l'extrême sud de cet archipel et à l'extrême nord, c'est-à-dire à la limite sud des îles Salomon : là se situent les îles Banks.

Lors du déplacement d'une délégation du sénat coutumier à l'occasion du dixième anniversaire le 21 février dernier, de la mort du père Walter LINI sur l'île de Pentecôte, un certain nombre de contes et légendes nous ont été racontés, par les plus hautes Autorités coutumières du Malvatumaori, concernant leurs relations historiques autant que culturelles, avec ces deux îles.

LES HUIT AIRES COUTUMIÈRES ET LE SÉNAT COUTUMIER, ONT RECONNU COUTUMIÈREMENT L'IDENTITÉ DE CES DEUX ILES, COMME FAISANT BIEN PARTIE DU VANUATU

Sur le plan des relations séculaires entre les grands chefs du Malvatumaori, et les chefferies de la Grande terre et des Iles les relations entre nos archipels ont pris toute leur dimension lors de l'accession du Vanuatu à l'indépendance le 30 juillet 1980.

Le Sénat coutumier est l'émanation de toutes les chefferies, représentées dans les huit aires coutumières du pays kanak.

Ces deux institutions que sont les huit aires coutumières et le Sénat coutumier, actés par l'Accord de Nouméa, ont reconnu coutumièrement l'identité de ces deux îles Hunter et Matthews, comme faisant bien partie du Vanuatu.

Effectivement, comment une telle vérité historique et régionale pourrait-elle être remise en question ? ■

"La Parole" est édité par le Sénat Coutumier.

Directeur de publication : *Julien Boanemoi, Président du Sénat Coutumier de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie*

• ***Comité de lecture :*** *Ambroise Doumaï, Julien Boanemoi, Raphaèl Mapou, Marie-Madeleine Vakie, Raoul Bouacou, Joséphine Zéoula*

• ***Crédits photos :*** *Sénat Coutumier*

• *Réalisation : B. Editeur, Assistante commerciale : Mara Némia*

• *Imprimerie : Artypo*

Numéros utiles ... Numéros utiles ...

SÉNAT COUTUMIER
Tél. 24.20.00
Fax 24.93.20

GOUVERNEMENT
Tél. 24.65.65

CONSEILS COUTUMIERS

HOOT MA WHAAP
Tél. 47.53 .26, fax 47.51.01

PAICI CAMUKI
Tél: 42.75.41, fax: 42.37.02

AJIE ARO
Tél / fax: 42.52.96

XARACUU
Tél: 35.42.38, fax: 35.10.09

DJUBEA KAPONÉ
Tél. 28.32.87, fax: 28.32.90

DREHU
Tél / fax: 45.51.58

NENGONÉ
Tél / fax: 45..49.16

IAAI
Tél. 45.09.55, fax: 45.17.27